



1. EDITORIAL : Une valse à trois temps

En termes d'activité, nous pouvons décrire l'année à partir de 3 grandes périodes :

- Le 1^{er} semestre aura été marqué par une charge soutenue. Très sollicité sur les 5 premiers mois de l'année, le service, en accord avec la DT de la PJJ, a été contraint de lancer un signal fort dès le mois de mai amenant à rendre impossible la saisie du service pendant le mois de juin. Ce coup de frein aura, au final, permis de contenir in extremis, l'activité dans les normes préétablies.
- Sur la période de l'été, et très précisément pendant les mois de juillet et août, le service a été sur sollicité. Cette phase correspond à une période charnière avec un afflux de nouveaux dossiers au moment où plusieurs magistrats changeaient de fonction. Au terme de cette période, d'importantes réserves, quant aux capacités du service à répondre au besoin, étaient évoquées par l'ensemble des acteurs.
- Le mois de septembre et le 4^{ème} trimestre auront été marqués par un renversement de tendance suffisamment net pour entraîner son lot d'interrogations à l'interne du service d'une part, mais aussi avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour résumer, l'activité aura été conforme à la capacité budgétaire accordée par la PJJ. Le dispositif prévu pour 660 mineurs a pu être, non sans mal, contenu dans cette limite. Une analyse, un peu plus pointue, nous amène à regretter que la rigueur, que nous veillons à promouvoir, se soit transformée en une obligation rigoriste au regard des enveloppes allouées ne laissant au final aucune marge d'action. Il apparaît, ici nécessaire, de rappeler qu'un système bien organisé n'a pas vocation à se transformer en organisation bloquée.

2. MISSIONS

- **Des clefs de compréhension par rapport aux missions réalisées dans l'année**

Cette année aura permis, peut-être plus que toute autre, de constater que les mineurs adressés au SIE sont bel et bien les enfants rencontrant les difficultés les plus massives dans des contextes familiaux et socioéconomiques marqués par des ruptures, des carences, des formes de déshérence et d'abandon. Pour toutes ces situations, les analyses interdisciplinaires les plus fines et les plus diversifiées possibles constituent un socle incontournable pour parvenir à comprendre la complexité des situations et à promouvoir des solutions individualisées et adaptées dans le champ de l'assistance éducative. Au regard des missions confiées, un dernier élément ne peut être passé sous silence. Il concerne la notion de « service fait » dans la mesure où sur ce plan, l'année 2014 a été marquée par les lectures restrictives et sans appel d'un financeur qui a refusé de prendre en compte certains mineurs au niveau de la facturation au motif que le service ne pouvait être considéré comme fait dès lors que la MJIE prévue initialement sur 6 mois a été écourtée du fait d'un déménagement d'une famille sur une autre juridiction. Cette position paraît d'autant moins compréhensible que le service, par principe, ne soumet jamais à facturation les dossiers pour lesquels notre intervention n'a jamais pu être concrètement déployée (exemple, mineur très proche de sa majorité et ne formulant aucune demande d'aide ou famille ayant quitté le territoire avant que nous ayons pu engager les premières phases d'inter-

vention). Nous avons été à cet endroit confrontés à une argumentation de principe sans nuance, qui vient tailler en brèche le principe retenu pour les MJIE, d'un paiement à l'acte quelque soit la durée de la mesure. Ainsi force est de constater qu'il nous a été impossible de nous dégager de ce diktat nous renvoyant, malgré nous, une impression de controverse voire de situation quasi kafkaïenne.

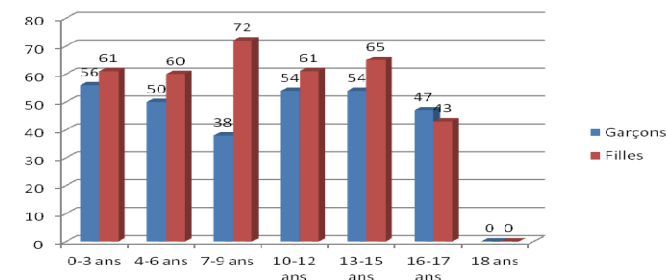
- **Mineurs par âges, sexe, selon la nature des mesures**

Nombre de mineurs : 661

Répartition par sexe

Filles 299 soit 45 %

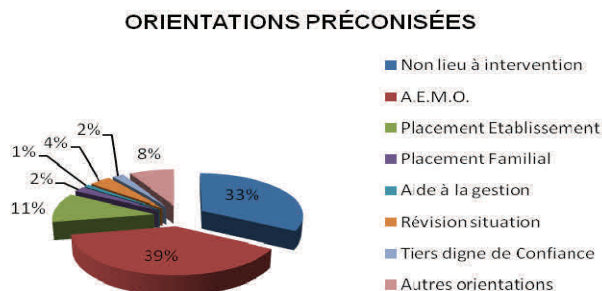
Garçons 362 soit 52%



- **Motifs des mesures par grandes catégories**

Si la paupérisation des familles est indéniable, un autre facteur, souvent évoqué, aura été la question des soins notamment psychiatriques tant pour les mineurs que pour leurs parents. Pour mieux prendre en compte cet aspect, le service a pu compléter son offre pluridisciplinaire grâce à l'intervention régulière d'un médecin psychiatre embauché à cet effet. Prestation d'autant plus précieuse qu'elle facilite la mise en lien avec les structures hospitalières psychiatriques que nous trouvons parfois paradoxalement, si loin et si proches de notre secteur.

• **Situation des mineurs à la sortie**



En termes d'orientation et, notamment en ce qui concerne les placements, nous avons repéré, tout au long de l'exercice, la difficulté de les voir aboutir notamment pour les situations les plus extrêmes au point que le service a pu être amené à formuler des propositions d'orientation par défaut. Ainsi un certain nombre d'AEMO a été proposé afin de garantir un suivi minimum alors que certains mineurs auraient du bénéficier de prise en charge plus complète.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

L'année aura été marquée par une stabilité qui aura permis de s'approprier, au mieux, l'ensemble des attendus de la mesure de MJIE. Ceci dit le renouvellement d'un nombre important de magistrats, à partir de la rentrée de septembre, aura aussi été une occasion unique pour approfondir les contenus de nos interventions et d'en vérifier la pertinence en termes d'aide à la décision.

3.2. Partenariat

Le travail avec les familles, pour sa part, a été sans cesse soutenu pour aboutir maintes fois à une logique d'adhésion au principe d'une aide éducative.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Les démarches de sensibilisation et de formation autour des thématiques de l'interculturalité ainsi que les travaux de groupe dédiés à l'analyse des pratiques auront été centraux.

Ces aspects ne sont ni anodins ni un luxe mais une nécessité incontournable pour viser la qualité recherchée et veiller à garantir une réelle qualité de vie au travail. Faire l'impasse sur les bénéfices des GAP serait gravissime et dangereux tant pour les membres de l'équipe que les familles et l'organisation même du service par rapport aux magistrats.

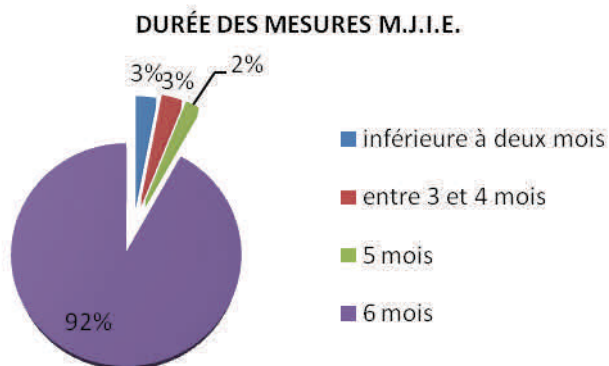
5. RESSOURCES HUMAINES

A partir de l'activité installée, les ressources humaines ont subi peu d'évolution sur l'année.

Evolution personnel présent (en CDI) au 31/12 sur 3 ans

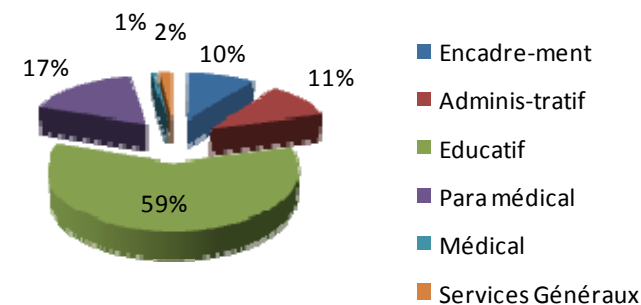
	2012	2013	2014
	27,53	27,47	26,53

• **Durée des mesures terminées**



La période d'intervention pour chaque mineur aura été de 6 mois. Ce temps apparaît nécessaire et bien souvent incompressible pour développer une MJIE associant un véritable travail interdisciplinaire à partir d'une recherche d'adhésion impliquant le mineur et ses parents.

Répartition du personnel en CDI par catégorie



Conclusion

En règle générale, nous constatons que l'intervention de la justice dans la sphère éducative familiale vient bien souvent après une phase de tension ou de refus, introduire une nouvelle dynamique d'échange et de confiance. Nos démarches permettent fréquemment une relance, un recentrage sur les questions éducatives essentielles pour des parents parfois eseués et souvent déçus. Il apparaît fondamental de parvenir à prendre en compte les données et singularités de toutes les situations en prenant soin de veiller à une approche individualisée dont chaque mineur doit pouvoir bénéficier. Cet aspect est malheureusement de plus en plus difficile à valoriser au regard d'un ratio fratrie qui, pour sa part, augmente passant de 1,5 à 1,7 alors même que nous constatons des détresses accrues au sein des familles maintes fois dissociées et maintes fois recomposées.

	TOTAL	Encadrement	Adminis-tratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
ETP con-	28,53	2,75	2,80	17,71	4,55	0,22	0,50